

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 janvier, le conseil municipal de SAINT-MARTIN-EN-VERCORS, dûment convoqué le 11 janvier 2024, s'est réuni à vingt heures trente en session ordinaire à la salle de réunion de la mairie de Saint-Martin-en-Vercors.

Membres en exercice : 10

Présents : 9

Présidence : Andrée SEQUIER

Conseillers municipaux : Jean VIGNON, Lionel DUSSEY, Anaïs IDELON, Jean-Christophe DYE, Jean-Marie GUILLET, Philippe DESFEUX, Sandrine BELLIER-BENISTAND, Lucie VALENTIN, Jean-Marie GUILLET

Excusée ayant donné pouvoir : Patricia MOTTIN

Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Lucie VALENTIN

Autre personne présente : Patricia VILLARD (secrétaires de mairie)

Andrée SEQUIER ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, la séance de ce conseil peut se tenir.

➔ **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2023**

Le procès-verbal du conseil du 14 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

➔ **Délibérations**

- Location d'un cabinet paramédical

Location d'un cabinet paramédical au rez de chaussée de l'Espace Santé à Mme Laurane SAUVAGE, ostéopathe, à partir du 1^{er} avril 2024.

Voté à l'unanimité.

- Location d'un appartement communal

Location de l'appartement communal situé 11 place du Tilleul début mars 2024.

Des travaux vont être réalisés par les agents communaux.

Voté à l'unanimité.

- Fonds de concours – maison des Internes

Madame le maire expose que suite aux travaux (aménagement et équipements) de la future maison des internes à St Jean en Royans, la commune de St Jean a pris en charge la totalité des dépenses de ces travaux, celle-ci demande une participation financière de l'ensemble des communes de la CCRV afin de soutenir ce projet qui permettra un accès aux soins pour tous.

Madame le Maire propose une participation au nombre d'habitant vis-à-vis de la population globale de la CCRV, cela représente pour notre commune 1 400€.

Voté à l'unanimité.

- Reprise concession cimetière

Madame le Maire informe le conseil que la commune avait consenti une concession au cimetière de St Martin à une personne qui ne vit plus actuellement sur le Vercors, celle-ci souhaiterait la restituer à la mairie.

Madame le Maire propose de reprendre cette concession.

Voté à l'unanimité.

- Prémption forestière

La commune renonce à son droit de préférence pour les parcelles boisées E 613, 614 et 629 suivant les articles L331-24 du code forestier.

➔ Décisions

○ Madame le Maire informe le conseil que le syndicat des Jeunes Agriculteurs du Vercors a demandé à la municipalité le droit de retourner les panneaux d'entrée et sortie d'agglomération en soutien au mouvement national de ce syndicat. Cette action a pour message « on marche sur la tête » et dénonce les injonctions contradictoires qui leur sont imposées dans leurs activités. Le but est de sensibiliser les concitoyens d'une manière pacifique et qui se voit très bien sans embêter personne au final.

Le conseil soutient cette démarche.

○ Madame le Maire informe le conseil qu'un courrier du 9 janvier 2024 indique que le PNRV propose en 2024 l'organisation d'un chantier de jeunes bénévoles sur le territoire du parc en partenariat avec l'association Concordia.

Ces chantiers doivent permettre à la commune de démarrer ou consolider un projet en lien avec les thématiques de valorisation touristique et/ou patrimoine bâtis durant une période d'une douzaine de jours en juin-juillet. Au-delà de l'organisation du projet en lui-même, la commune qui accueille un chantier doit s'engager à héberger le groupe de jeunes et ses animateurs et à être présent le plus possible durant le chantier.

Les élus après en avoir débattu, estiment que le délai d'organisation est trop court de plus, la commune ne possède pas un lieu propice pour l'hébergement de l'équipe.

Les élus décident donc de ne pas s'engager dans ce projet, toutefois ils s'engagent pour la reconduction des chantiers jeunes portés par la Maison de l'Aventure.

➔ Questions diverses

○ Madame le Maire informe le conseil qu'a eu lieu une réunion sur les modalités d'organisation des futures fêtes du Bleu. Celle-ci réunissait le PNRV, la CCRV et les Maires du Vercors Drômois. Il a été proposé la possibilité d'organiser une fête du Bleu mutualisée aux cinq communes. Deux communes ne le souhaitent pas pour 2025 car l'organisation est trop lourde pour la commune accueillante. Il est proposé une réflexion pour une organisation en 2027.

○ Dans un courrier à l'attention des Maires du canton, les éleveurs et acteurs agricoles du territoire souhaitent que cet événement perdure car il est une fierté pour leur élevage et produits.

La commune de Villard de Lans serait prête à organiser la prochaine manifestation.

Une rencontre avec les agriculteurs sera prochainement organisée.

◦ Madame le Maire informe le conseil qu'une concertation des habitants est en cours (du 8 janvier au 4 février) concernant les zones d'accélération des Énergies renouvelables (ZAER).

Rappel de ce projet :

Le développement massif des énergies renouvelables est un levier majeur pour atteindre l'objectif Français de neutralité carbone en 2050.

Or, conformément à la loi n°2023-175 du 11 mars 2023, dite loi APER (accélération de la production d'énergies renouvelables), les communes du Royans Vercors doivent, après consultation des habitants, proposer des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) envisagées sur leur territoire géographique.

Sur notre commune, il est proposé de cibler principalement les toitures pour faciliter l'installation de panneaux photovoltaïque.

◦ Madame le Maire donne lecture d'un courrier de la FAUP adressé à l'ensemble des municipalités du PNRV présentant ses vœux d'apaisement et de silence pour l'année 2024.

◦ Madame le Maire donne lecture d'un courrier d'un collectif de signataires habitants ou non le plateau du Vercors adressé à l'ensemble des élus de la CCRV suite à la révision de la charte du PNRV et du contrat de transition écologique, il demande à ce que les actes d'engagement des collectivités respectent la préservation de l'environnement.

◦ Madame le Maire informe le conseil que l'état a lancé une vaste démarche de planification écologique qui fixe un cadre national commun et une trajectoire cible de réduction de notre empreinte écologique, à la fois en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation de la biodiversité, de gestion durable des ressources et d'adaptation au changement climatique. Les services de l'état ont donc transmis un questionnaire national de consultation à toutes les entités institutionnelles afin de connaître les actions réalisées et encours concernant la décarbonation, la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources. Un webinaire d'accompagnement pour les communes va être organisé le 6 février pour une restitution du questionnaire le 15 février.

➔ Tour de table

◦ **PNRV** : Jean-Christophe Dye

Il informe le conseil que le PNRV a édité un fascicule « Les chemins de la Liberté » afin de découvrir les hauts lieux de mémoires de la résistance dans le Vercors. Chaque site y est présenté et complété par une carte de randonnées. Ce document a pour vocation d'accompagner le visiteur pour qu'il puisse mieux appréhender ces événements historiques.

Séance levée à 23h.